



RETRAITE

La FNME CGT appelle à la grève nationale reconductible

DÈS LE 5 DÉCEMBRE !



Pour la CGT, c'est simple :
75% de taux de remplacement, départ à 60 ans et anticipé pour les travaux pénibles.

La FNME CGT réaffirme son opposition à tout projet de réforme des retraites qui mettrait fin à la retraite par répartition avec la création d'un système universel de retraite par points ayant pour conséquence d'individualiser les droits en lieu et place des garanties collectives.

Le gouvernement veut faire croire que le nouveau système maintiendra, en toute transparence, le niveau de pension et l'âge de départ. Il n'en est rien.

Pour rappel, en Suède, le système de retraite à points, institué au milieu des années 1990, a fait baisser les retraites pour 92 % des femmes et 75 % des hommes.

La perspective de régime unique conduirait à la disparition des régimes des fonctionnaires et des 42 régimes spéciaux.

La FNME CGT est également opposée à toute réforme des régimes spéciaux des personnels des Industries Électriques Gazières, celui des Mineurs et celui des travailleurs de l'énergie atomique.

Le régime spécial des retraites des IEG est une partie intégrante du Statut National qui ne coûte rien aux contribuables.

Au contraire, il contribue chaque année à la solidarité nationale !

Le régime spécial des retraites des IEG est une partie intégrante du Statut National qui ne coûte rien aux contribuables. Au contraire, il contribue chaque année à la solidarité nationale !

La FNME CGT veut conserver les spécificités du régime y compris sur la pénibilité et les droits acquis pour les femmes.

Si le régime spécial des IEG n'est pas négociable, il peut être largement amélioré, notamment sur :

- Le retour à 75% du dernier bulletin de salaire ;
- La revalorisation des minimums de pension ;
- Des moyens pour régler rapidement les requêtes des anciens combattants d'Afrique du Nord ;
- Des moyens pour régler les problèmes des inactifs qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies.

La FNME CGT a demandé au Secrétaire d'État en charge de la réforme des retraites de recevoir les mineurs dont le maintien du régime spécial est une exigence forte de la corporation minière.

Pour les salariés de l'énergie atomique, comme pour la Fonction Publique et les IEG, la CGT revendique le retour à un taux de remplacement de 75% du dernier salaire, un âge de départ à 60 ans et un départ anticipé pour les travaux pénibles.

Au-delà de la problématique des retraites, la situation est très préoccupante dans les entreprises du secteur énergétique avec :

- La privatisation d'ENGIE, résultant de la loi PACTE, relative à la croissance et la transformation des entreprises (comme pour ADP et la FDJ) ;
- La casse d'EDF, avec le "projet Hercule" ;
- Les fermetures envisagées des centrales au charbon ;
- Les fermetures envisagées des centrales nucléaires à partir de 2020 pour FESSENHEIM (à suivre : 24 réacteurs pour atteindre une baisse de production du nucléaire à 50% du mix énergétique) ;
- Les licenciements actuels chez Neptune Energy, etc.,
- L'arrêt du projet ASTRID et la baisse des moyens dévolus à la recherche fondamentale dans le secteur de l'énergie atomique.

Pour améliorer cette situation, du courage politique s'impose et pour y arriver, la FNME CGT porte un programme progressiste pour le Service Public de l'énergie.

Pour toutes ces raisons, la FNME CGT appelle les travailleurs et les retraités à participer à la grève nationale reconductible, dès le 5 décembre.

Lors de cette journée, la FNME CGT invite les travailleurs et les retraités à rejoindre les manifestations, les rassemblements et toutes autres formes d'actions qui seront organisées dans les départements pour conduire au blocage de l'économie du pays.

Pour reconduire la grève dans la durée et impulser des actions sur l'outil de travail partout dans les territoires, la FNME CGT propose aux travailleurs et retraités de participer à toutes les réunions syndicales proposées dans et en dehors des entreprises.

